

blement pas toute la commande du gouvernement Anglais.

* **

Le monopole du camphre est établi à Formose. Le gouvernement japonais vient de publier les règlements nécessaires à cet établissement.

L'administration du monopole recevra des fabricants tout le camphre et l'huile de camphre bruts, produits dans l'île et la possession, le transport, la vente du camphre ou d'huile de camphre de toute autre provenance sont désormais interdits.

Le gouvernement général de l'île fixera chaque année le prix d'achat de la marchandise non raffinée, et pour lui fournir les données nécessaires à ce sujet, les producteurs devront lui envoyer, sous peine d'amende, un rapport circonstancié sur le montant probable de la récolte en vue.

Les agents du monopole auront tous les pouvoirs nécessaires pour assurer la bonne exécution des règlements et pour empêcher les fraudes.

La vente des camphres à toute autre personne qu'à la régie sera punie de la confiscation des quantités traitées et d'une amende pouvant aller jusqu'à 500 yens. L'adultération des camphres ou huiles de camphre, les fausses déclarations ou l'abstention de toute déclaration concernant les récoltes seront également punies d'une amende pouvant aller jusqu'à 100 yens. Les producteurs devront, d'ailleurs, se munir de licences spéciales et seront soumis à l'exercice et au contrôle strict de cette nouvelle régie.

* **

Mardi matin, a été célébré, à la chapelle du Sacré-Cœur de l'église Notre-Dame, le mariage de Mlle Esther Barbeau, fille de M. Henri Barbeau, gérant de la Banque

d'Epargne, avec M. Auguste Lemieux, avocat. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Troie, curé de Notre-Dame.

Vu le deuil de la jeune mariée, la cérémonie a eu un caractère tout intime.

Immédiatement après le mariage, les nouveaux époux ont pris le convoi de New-York.

* **

Emploi de l'air liquide comme explosif: Dans une conférence récente à New-York, M. Tripler, qui a réussi à préparer de l'air liquide sur une grande échelle, a exhibé des fragments de tubes montrant à un degré frappant les puissantes propriétés explosives du coton imbibé d'air liquide. L'aide du conférencier a placé un fragment de ce coton dans un bout de tuyau de gaz, et, pour prévenir le danger des projections, on introduit ce tube dans un autre de plus gros diamètre. L'explosion a réduit le tube intérieur, qui n'était pas fermé aux extrémités, en fragments qui ont traversé le tube extérieur en lui donnant l'apparence d'un crible.

Cette puissance d'explosion a été montrée par des essais faits en Europe, dans une houillère, et comparable à celle de la dynamite; mais, dit le *Scientific American*, il ne semble pas que cette nouvelle substance explosive ait une grande valeur commerciale, à cause de son extrême volatilité qui exige impérieusement qu'on l'emploie dès qu'elle est préparée.

On ne peut, comme on le fait avec les explosifs solides, la conserver pour s'en servir à loisir. Même, contenu dans des bidons recouverts de feutre, l'air liquide, dans un récipient de 2½ gallons serait complètement évaporé en moins de dix heures. Avec une protection plus complète telle que des récipients à double paroi, avec le vide entre